



En attendant de sillonner l'intérieur du pays à l'effet d'évaluer le travail réalisé par les prestataires de services dont les offres ont été favorablement accueillies au cours de l'exercice 2015, les équipes de la direction générale du Budget et des Finances publiques, en l'occurrence du Pôle marchés publics, ratissent la province de l'Estuaire. Les entrepreneurs encore à pied d'œuvre reçoivent la visite d'inspection de ces missionnaires venus s'assurer du respect de l'orthodoxie dans l'exécution de la commande publique.

Car, si le soutien aux PME dans l'accès à la commande publique face à la concurrence inéquitable et préjudiciable des grands groupes est un objectif que se fixe la DGBFIP en vue de garantir leur développement, veiller à leur compétitivité et leur donner des armes de protection contre ces mastodontes, le contrôle du service fait constitue la caution d'une participation de plus en plus accrue à la compétition, mais qui ne se fera pas sans contrôle.

A Ntoum, ainsi que dans certaines communes de Libreville, notamment celles du 6ème arrondissement ou encore du 2ème arrondissement, les marchés passés par le Pôle marchés publics et les sectoriels sont passés au peigne fin. Le contrôle physico-financier des équipes de la DGBFIP consiste à évaluer le niveau d'avancement des travaux, l'effectivité du service réalisé, la qualité des travaux réalisés sur le terrain, les travaux réceptionnés qui exigent le paiement des sommes restantes.

« Nous n'avons pas de pro-

blèmes en ce qui concerne les marchés passés par la DGBFIP ; ils sont bien exécutés et causent moins de problèmes, à la différence de certains marchés passés directement par les sectoriels parfois de gré à gré », explique un contrôleur.

Sur le terrain, les marchés passés par entente directe constituent, comme l'explique le contrôleur, une véritable source de préoccupations. Selon ses explications, ces difficultés découlent du fait que certains marchés sont passés sans que la garantie d'exécution tant financière que technique n'ait été

produite. En d'autres termes, certaines entreprises ne disposant ni d'expertise technique ni de surface financière suffisante remportent des appels d'offres et peinent à réaliser dans les normes des travaux dont la qualité est finalement décriée. Mais, rassure-t-on à la DGBFIP, des filtres sont placés à l'entrée désormais pour éviter que des aventuriers ne continuent de faire perdre des ressources financières à l'Etat. C'est ainsi que dans les commissions d'analyse, parmi les critères, on recale celles qui ne peuvent produire des avis de bonne fini-

tion en bonne et due forme attestant de la réception des travaux par le maître d'ouvrage. L'objectif vise à écarter les entreprises dont les promoteurs s'illustrent par des comportements peu républicains. « Certains font une confusion entre les avances de démarrage que l'Etat leur fait et le bénéfice. Plusieurs chefs d'entreprise dès qu'ils reçoivent cet argent, courent effectuer des achats de prestige qui n'ont rien à voir avec les matériaux nécessaires à l'exécution du marché », explique Pamphile Mba, chef des missions de contrôle. ■

